



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5919^e séance

Lundi 23 juin 2008, à 18 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/407)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/407)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Zimbabwe une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chidyausiku (Zimbabwe) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à une lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique et qui est publié sous la cote S/2008/407.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les membres du Conseil de l'occasion qui m'est donnée de leur présenter un exposé sur la situation au Zimbabwe. Quatre jours avant le deuxième

tour des élections prévu pour le 27 juin, la situation s'est dégradée de façon alarmante et s'est encore aggravée davantage. Le retrait de M. Tsvangirai du deuxième tour prévu pour vendredi témoigne très clairement de cette situation. Bien que nous nous soyons efforcés d'améliorer les conditions, nous ne pensons pas non plus que les conditions nécessaires pour un deuxième tour libre et équitable soient réunies. Nous décourageons fortement les autorités d'organiser le deuxième tour dans ces conditions, car cela ne ferait qu'exacerber les divisions et donner lieu à un résultat qui serait discrédité.

Du point de vue du Secrétaire général, la situation au Zimbabwe représente un défi majeur pour la stabilité régionale en Afrique australe, non seulement en raison de son incidence directe probable sur la sécurité politique et économique de la région et les éventuels déplacements, mais également parce que cela crée un dangereux précédent pour l'avenir politique du continent. Depuis le début de l'impasse politique qui a suivi les élections du 29 mars, le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation à l'égard du processus et des actes de violence commis pour des raisons politiques. Il a maintenu des contacts étroits avec tous les dirigeants régionaux et internationaux concernés dans le but d'aider à trouver une solution à la crise.

Après sa réunion avec le Président Mugabe à Rome lors du Sommet alimentaire mondial, au cours de laquelle il a persuadé le Gouvernement de coopérer avec l'ONU, il a envoyé le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques Haile Menkerios au Zimbabwe avec pour mandat d'examiner les moyens d'améliorer le climat politique avant le deuxième tour des élections.

Le Sous-Secrétaire général Menkerios a été autorisé par les autorités zimbabwéennes à rencontrer un très grand nombre d'acteurs et de partenaires, afin de se forger une idée précise de la situation. Il a rencontré le Président Mugabe; les Ministres des affaires étrangères, de la justice, du travail et du bien-être social; le commandant adjoint de l'armée; la Commission électorale; les dirigeants du Mouvement for Democratic Change (MDC), Morgan Tsvangirai et Arthur Mutambara; M. Simba Makoni, qui est arrivé en troisième position aux dernières élections présidentielles; la société civile et des organisations religieuses; et les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et

d'autres missions d'observateurs, ainsi que le corps diplomatique.

Lors de ses réunions avec le Gouvernement, le Sous-Secrétaire général a fait passer le message que le Gouvernement assumait la responsabilité principale d'assurer la sécurité de tous les citoyens; qu'il fallait assurer les conditions nécessaires pour des élections libres et équitables, et en particulier que les actes de violence et les intimidations devaient cesser et que les auteurs de ces actes devaient être traduits en justice; que les règles du jeu devaient être égales pour les deux candidats et leurs partis; et que le dialogue était essentiel pour mettre fin à la crise. Il a également demandé instamment la reprise des activités humanitaires.

À la lumière de ses observations, M. Menkerios avait informé le Secrétaire général que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'élections libres et équitables au Zimbabwe et que les résultats d'un deuxième tour dans ces conditions ne pouvaient être considérés comme crédibles.

Le pays a connu une escalade de la violence, l'opposition signalant que plus de 80 de ses membres avaient été tués par des membres de la Zimbabwe African National Union-Patriotic Front (ZANU-PF) et que des milliers de personnes ont été déplacées de leurs circonscriptions électorales. De nombreux éléments indiquent que cette violence a été commise par plusieurs institutions de l'État – l'armée, la police et les services de renseignements – et par des anciens combattants et des milices de jeunes. Le Gouvernement prétend que des actes de violence ont également été commis par des membres du MDC contre des membres de la ZANU-PF. Certains éléments de preuve indiquent que bien qu'ils aient eu des représailles, ces actes ont été beaucoup moins violents que ceux commis par le Gouvernement et ses partisans.

Cette campagne d'intimidation et de menaces à grande échelle est contraire à l'esprit même des élections. Le climat actuel, loin d'être un climat d'ouverture, de libre concurrence et de transparence, se caractérise par la peur, l'hostilité et les atteintes à l'intégrité physique des citoyens zimbabwéens. Les actes de violence et les déplacements compromettent directement la crédibilité du processus électoral.

On espérait que le climat s'améliorerait avec l'arrivée d'un grand nombre d'observateurs régionaux et internationaux, étant donné que la présence

d'observateurs aurait pu contribuer à prévenir la violence et à accroître la confiance. Dans le cadre de sa coopération avec des organisations régionales, l'ONU a fourni une aide logistique et technique aux efforts d'observation de la CDAA. Grâce aux efforts conjoints, le nombre d'observateurs a considérablement augmenté par rapport à ceux qui étaient présents pour le premier tour, pendant lequel la CDAA avait déployé 120 observateurs.

Les observateurs ont également reçu pour mandat de rester dans le pays pendant une période plus longue après les élections. L'ONU a fourni une aide à 300 observateurs des États membres de la CDAA. À ce jour, 397 observateurs de la CDAA ont été accrédités et déployés au Zimbabwe. Le nombre total prévu d'observateurs de la CDAA s'élève à environ 430. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont également augmenté considérablement le nombre de leurs observateurs. Les premiers rapports des missions d'observateurs de la CDAA et du Parlement panafricain ont fourni les récits de témoins directs des actes de violence commis pour des raisons politiques.

On craint de plus en plus que des groupes d'observateurs nationaux ne soient pas en mesure d'envoyer autant d'observateurs que pour le premier tour, qui a eu lieu le 29 mars, en raison des mesures restrictives adoptées par les autorités. L'un de ces groupes nationaux, le Zimbabwe Electoral Support Network, s'est heurté à de nombreuses restrictions lors de l'accréditation de ses observateurs. Il a seulement été autorisé à déployer 500 observateurs nationaux pour couvrir plus de 9 000 bureaux de vote. Le candidat du MDC n'a pas accès aux médias zimbabwéens ou y a un accès limité; il lui a été interdit de faire librement campagne; et il a été signalé que des bus et des véhicules de campagne avaient été saisis par l'État, prétendument pour immatriculation illicite. Le Secrétaire général du parti, M. Tendai Biti, est en état d'arrestation, après avoir été accusé de trahison. Aujourd'hui, nous avons appris que le quartier général du MDC avait fait l'objet d'une descente de police et que des dizaines de ses membres avaient été arrêtés.

Au Zimbabwe, la distinction entre le parti au pouvoir, le Gouvernement et les institutions publiques est floue. La fonction publique, le système judiciaire et en particulier les institutions chargées de la sécurité, comme l'armée et la police, ne sont pas neutres et n'assurent pas la sécurité ni une atmosphère paisible.

Les dirigeants des forces de sécurité du Zimbabwe ont à plusieurs reprises déclaré qu'ils ne « permettraient pas à des marionnettes de prendre les commandes » ni « n'acclameraient les traîtres et les agents de l'Ouest ». Le Président Mugabe en personne a déclaré qu'il était « prêt à faire la guerre » s'il perdait, et que le MDC ne serait jamais autorisé à gouverner le pays. Les institutions de l'État sont partisans; elles ne sont pas des instruments neutres et efficaces au service de la citoyenneté et de l'état de droit.

Hier, M. Morgan Tsvangirai, le chef de l'opposition, a annoncé qu'il retirait sa candidature du deuxième tour des élections qui doit avoir lieu vendredi, faisant remarquer que les conditions pour la tenue d'élections crédibles n'étaient pas réunies. Il a fait valoir qu'il existait des preuves d'une violence généralisée commanditée par l'État, qu'il n'avait pas pu faire campagne, que le MDC ne faisait plus confiance à la Commission électorale du Zimbabwe, le personnel de cette institution étant constitué d'anciens combattants et de jeunes miliciens et que la direction politique du ZANU-PF et des anciens combattants avaient déclaré ouvertement qu'ils s'opposeraient à une victoire du MDC.

Le MDC a demandé à la CDAA, à l'Union africaine et à l'ONU d'intervenir de toute urgence pour rétablir l'état de droit, la paix et des conditions propices à des élections libres et régulières. M. Tsvangirai a également annoncé que le MDC annoncerait publiquement, le mercredi 25 juin, ce qu'il allait faire. Entre-temps, il a indiqué que le MDC serait disposé à participer à de nouvelles élections dans des conditions conformes aux normes et aux principes de la CDAA qui régissent la tenue d'élections démocratiques.

Comme je l'ai dit plus tôt, à l'heure actuelle, les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières ne sont pas réunies. Nous sommes d'avis que les élections doivent être reportées à une période appropriée. Le Gouvernement doit veiller à ce que soient mises en place des conditions propres à assurer le déroulement d'un processus crédible.

Compte tenu de la gravité de la situation, les parties doivent engager immédiatement des pourparlers afin de fixer une période au cours de laquelle seraient mises en place les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières. Je réitère l'offre de bons offices faite par le Secrétaire général pour

appuyer ces efforts, selon que de besoin. L'ONU est prête à coopérer d'urgence avec la CDAA et l'Union africaine pour sortir de cette impasse politique. L'Envoyé du Secrétaire général, le Sous-Secrétaire général Menkerios, reste dans la région pour offrir son aide.

Les Africains ont exprimé clairement leurs préoccupations face à la situation au Zimbabwe. La voix des dirigeants africains s'est faite plus forte, et la région se mobilise pour régler cette crise difficile. Le Président Mbeki, de l'Afrique du Sud, qui a été mandaté par la CDAA pour jouer un rôle de médiation dans cette crise, a déclaré que les dirigeants politiques du Zimbabwe devraient se réunir et trouver une solution aux difficultés auxquelles le pays est confronté.

Le Président en exercice de la CDAA et Président de la Zambie, M. Mwanawasa, a demandé un report des élections afin que l'on puisse mettre en place les conditions propres à la tenue d'élections libres et régulières conformément au droit zimbabwéen et aux principes de la CDAA, ainsi qu'à la Charte et aux conventions de l'Union africaine.

Le Président de l'Angola, M. Dos Santos, Président en exercice de l'Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité de la CDAA, a également exhorté le Président Mugabe à faire preuve d'un esprit de tolérance et de respect des divergences et à mettre un terme à toutes les formes d'intimidation et de violence politique.

En outre, un groupe éminent de 40 anciens chefs d'État africains et autres personnalités a signé une lettre ouverte réclamant la fin de la violence politique qui règne actuellement au Zimbabwe, se déclarant préoccupé par les rapports faisant état d'actes d'intimidation, de harcèlement et de violence et indiquant qu'il était essentiel de mettre en place des conditions adéquates afin que le second tour des élections présidentielles puisse se dérouler de manière pacifique, libre et régulière.

Le Secrétaire général reconnaît les efforts continus déployés par la CDAA pour faciliter une solution au Zimbabwe, ainsi que le rôle directeur assumé par l'Afrique du Sud dans ces efforts, ce qu'il encourage et appuie. Il salue la décision prise par la CDAA de tenir une réunion d'urgence sur le Zimbabwe et il appuie les mesures prises par la CDAA et l'Union africaine pour remédier à cette situation pressante.

Le moment est venu de redoubler d'efforts en vue de favoriser et de faciliter le lancement immédiat d'une période de mise en place des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières, et de rétablir la sécurité et l'état de droit dans le pays. Il nous semble clair qu'une approche selon laquelle le gagnant rafle toute la mise n'apportera pas la paix et la stabilité dans le pays. Toutes les formes de violence, d'intimidation et d'obstruction doivent cesser.

Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général aux deux parties pour qu'elles reprennent immédiatement les pourparlers en vue de trouver un règlement pacifique à cette crise dans l'intérêt de tous les Zimbabwéens. Le Zimbabwe doit disposer d'un processus crédible afin que le second tour des élections

puisse déboucher sur un résultat légitime aux yeux du peuple zimbabwéen et de la communauté mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus lors des consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

La séance est levée à 18 h 25.